



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'Académie

à

Mesdames et Messieurs les
Chefs d'Établissement

Lille, le 12 décembre 2012

Rectorat

DEPARTEMENT
des PERSONNELS
ENSEIGNANTS

Dossier suivi par
David HURIAUX
Fonction
Adjoint au chef du
département

Téléphone
03 20 15 61 66

Fax
03 20 06 64 80

david.huriaux
@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20, rue Saint - Jacques
B.P. 709
59 033 Lille cedex
Internet: www.ac-lille.fr

Objet : Dispositifs de changements de disciplines volontaires

J'appelle votre attention sur les possibilités de changement de discipline et sur les dispositifs collectifs existants.

Je vous demande de porter à la connaissance de l'ensemble des personnels affectés dans votre établissement les informations contenues dans cette note en insistant sur le caractère individuel et volontaire de la demande.

Cette note de service annule et remplace la note de service du 12 mars 2012.

I. PERSONNELS CONCERNES PAR UN DISPOSITIF DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE.

Le changement de discipline doit permettre à des enseignants appartenant à des disciplines excédentaires de changer pour une discipline déficitaire. Seules les demandes allant dans le sens de ces priorités académiques seront retenues, sauf exceptions.

Cette démarche volontaire est initiée par l'enseignant et peut s'inscrire dans l'un des **quatre dispositifs collectifs existants**, ou dans un **projet plus individualisé**.

→ **Annexe 1 : Liste évolutive des principales disciplines excédentaires et déficitaires.**

→ **Changement de discipline et participation au mouvement intra-académique :**
Au terme du processus, c'est-à-dire lorsque qu'un arrêté ministériel est pris, l'enseignant participe au mouvement intra-académique afin de trouver une affectation à titre définitif. Il bénéficie alors d'une bonification de 1000 points sur tous ses vœux. Il ne conserve pas son ancienneté de poste acquise dans sa discipline d'origine.

A. Démarches individuelles :

Tout enseignant peut déterminer la discipline d'accueil qui motive son projet. Ce projet, formulé à travers une lettre de motivation sera accompagné des pièces demandées en III-A de la présente note, et adressé avec le visa du chef d'établissement au Département des Personnels Enseignants sous format papier et sous format PDF à l'adresse « david.huriaux@ac-lille.fr », pour être examiné par un I.A.-I.P.R. ou un I.E.N.-E.T.

A cette occasion, l'inspecteur de la discipline d'accueil déterminera, à partir des acquis de l'enseignant, le dispositif de formation et d'accompagnement nécessaire pour apporter les connaissances et compétences attendues dans la discipline d'accueil.

B. Dispositifs « collectifs » :

1 – Un dispositif de changement de discipline des **sciences physiques option physique et chimie et sciences physiques option physique appliquées** vers les **mathématiques**.

2 – Un dispositif de changement des **sciences et techniques industrielles en LP** (notamment de génie mécanique - P4100 et P4200, génie électrique option électrotechnique - P5200 et de génie mécanique maintenance des systèmes mécaniques et automatisés - P4550) vers le **génie thermique (P3100)**.

3 - Un dispositif de changement d'**économie et gestion option communication et organisation (P8011)** et d'**économie et gestion option comptabilité et gestion (P8012)** vers l'**économie et gestion option vente (P8013)**.

4 – Un dispositif de changement de discipline vers la **documentation**.

En plus des disciplines excédentaires, ce dispositif est aussi ouvert aux professeurs, quelle que soit leur discipline, affectés depuis plus d'une année scolaire en documentation.

C. Précisions sur le changement entre discipline générale ou technologique (L) et discipline professionnelle (P) :

Un certifié peut demander un changement vers une discipline professionnelle, et inversement. Le mouvement des certifiés et agrégés étant distinct du mouvement des professeurs de lycée professionnel, un tel changement de discipline n'est possible qu'au terme de deux procédures, à choisir par le candidat, sauf dans le cas d'un changement vers la documentation, pour lequel une simple demande de changement de discipline au ministère suffit :

✓ soit demander durant la première année du processus de changement de discipline à changer de corps afin de pouvoir participer au mouvement du nouveau corps et de la nouvelle discipline :

- i. par liste d'aptitude (circulaires académiques publiées chaque année ci-jointe dans sa dernière version) **et / ou**
- ii. par détachement (utiliser par cela la note de service ministérielle n° 2012-028 du 21 février 2012 publiée au B.O.E.N. n° 9 du 1^{er} mars 2012).

✓ soit demander un poste vacant à l'issue du mouvement afin d'y être affecté à titre définitif. Par exemple, un PLP peut demander un poste vacant en technologie en collège à l'issue du mouvement et y être affecté définitivement. Les enseignants ainsi affectés seront intégrés dans un dispositif d'adaptation à l'emploi. Dans ce cas l'enseignant reste dans son corps et sa discipline ancienne et ne peut pas participer au mouvement dans sa nouvelle discipline d'affectation.

→ Remarques concernant les disciplines des sciences et techniques industrielles en lycée technologique :

Les personnels enseignants de SII en lycée technologique ont connu en ce début d'année scolaire un changement vers 4 nouvelles disciplines pour les certifiés (architecture et construction, énergie, ingénierie mécanique, informatique et numérique) et 3 nouvelles disciplines pour les agrégés (ingénierie mécanique, électrique, des constructions).

Les personnels qui ont sollicité un changement de discipline dans le cadre de cette procédure vers la technologie ou les sciences physiques voient une demande de changement de discipline directement transmise au ministère, et n'ont pas de démarche complémentaire à effectuer.

Par ailleurs, les enseignants de ces disciplines peuvent toujours se stabiliser sur des postes définitifs en établissement en choisissant de participer au mouvement en technologie.

Dans ce cadre, un dispositif d'adaptation permet afin d'accompagner la prise de fonction en technologie.

→ Par ailleurs, les enseignants de **SII** en lycée technologique peuvent aussi demander à changer de discipline vers les **mathématiques**.

II. PRESENTATION DES DISPOSITIFS.

A. Dispositif sciences physiques option physique et chimie et sciences physiques option physique appliquées vers les mathématiques en deux ans :

1. Organisation :

- Un an d'affectation provisoire en responsabilité à 9 heures suivi d'un an d'affectation provisoire à 18 heures avant nomination définitive.
Durant ces deux ans, l'enseignant concerné reste titulaire de son poste.
Une inspection a lieu durant les second ou troisième trimestres de la première année.
Le dossier de l'enseignant validé par les I.A.-I.P.R. de la discipline d'accueil est transmis au ministère pour un changement de discipline.
- Lors de la seconde année, l'enseignant est affecté provisoirement sur un service de 18 heures dans la nouvelle matière, en attente du changement définitif de discipline, afin de pouvoir participer au mouvement intra-académique dans la nouvelle discipline.

2. Contenu :

- Formation scientifique : suivi obligatoire de la préparation au CAPES interne de mathématiques pour l'écrit et l'oral.
- Formation didactique : les thèmes privilégiés sont la géométrie ainsi que le calcul algébrique en formation pédagogique spécifique et formation commune avec les professeurs de mathématiques de l'académie par l'intermédiaire du PAF.
- Stage en responsabilité : affectation en collège sur un service de 9 heures avec la nomination tout au long de l'année d'un tuteur.
- Exigences particulières :
 - Production d'un mémoire pédagogique sur un thème portant sur l'enseignement des mathématiques.
 - Passation d'une épreuve écrite de mathématiques niveau lycée.

B. Dispositif STI en LP vers le génie thermique en deux ans :

1. Organisation :

- Un an d'affectation provisoire en responsabilité à 9 heures suivi d'un an d'affectation provisoire à 18 heures avant nomination définitive.
Durant ces deux ans, l'enseignant concerné reste titulaire de son poste.
Une inspection a lieu durant les second ou troisième trimestres de la première année.
Le dossier de l'enseignant validé par les I.E.N.-E.T. de la discipline d'accueil est transmis au ministère pour un changement de discipline.
- Lors de la seconde année, l'enseignant est affecté provisoirement sur un service de 18 heures dans la nouvelle matière, en attente du changement définitif de discipline, afin de pouvoir participer au mouvement intra-académique dans la nouvelle discipline.

2. Contenu :

- Stage en responsabilité : affectation sur un service de 9 heures avec la nomination d'un tuteur avec :
 - Formation théorique : sur les principes fondamentaux.
 - Stage de pratique accompagnée en établissement référent.
- Deux stages en milieu professionnel en entreprise hors temps scolaire.
- Production attendue : compte rendu sur l'expérience acquise

C. Dispositif économie et gestion option communication et organisation et économie et gestion option comptabilité et gestion vers l'économie et gestion option vente, en deux ans :

Le dispositif est destiné en priorité aux enseignants ayant une expérience professionnelle dans la vente et un niveau BTS ou équivalent.

1. Organisation :

- Un an d'affectation provisoire en responsabilité à 9 heures suivi d'un an d'affectation provisoire à 18 heures avant nomination définitive.
Durant ces deux ans, l'enseignant concerné reste titulaire de son poste.
Une inspection a lieu durant les second ou troisième trimestres de la première année.
Le dossier de l'enseignant validé par les I.E.N.-E.T. de la discipline d'accueil est transmis au ministère pour un changement de discipline.

- Lors de la seconde année, l'enseignant est affecté provisoirement sur un service de 18 heures dans la nouvelle matière, en attente du changement définitif de discipline, afin de pouvoir participer au mouvement intra-académique dans la nouvelle discipline.

2. Contenu :

- Stage en responsabilité : les professeurs sont affectés sur un service de 9 heures avec la nomination d'un tuteur.
- Formation : suivi de un ou plusieurs modules du BTS correspondant à la spécialité, selon le profil de l'enseignant.
- Deux stages en milieu professionnel dans deux entreprises différentes.
- Production attendue : compte rendu sur l'expérience acquise évalué.

D. Dispositif de changement de discipline vers la documentation en deux ans :

1. Organisation :

- Un an d'affectation provisoire en responsabilité à 18 heures suivi d'un an d'affectation provisoire à 36 heures avant nomination définitive.
Durant ces deux ans, l'enseignant concerné reste titulaire de son poste.
Une inspection a lieu durant les second ou troisième trimestres de la première année.
Le dossier de l'enseignant validé par les I.A.-I.P.R. de la discipline d'accueil est transmis au ministère pour un changement de discipline.
- Lors de la seconde année, l'enseignant est affecté provisoirement sur un service de 36 heures dans la nouvelle matière, en attente du changement définitif de discipline, afin de pouvoir participer au mouvement intra-académique dans la nouvelle discipline.

2. Contenu :

Un entretien de positionnement est mené par un I.A.-I.P.R. E.V.S. Le dossier du candidat est ensuite étudié par une commission d'évaluation, présidée par un I.A.-I.P.R. E.V.S. Elle détermine un parcours de formation.

III. SELECTION DES CANDIDATURES VOLONTAIRES ET VALIDATION DEFINITIVE DU CHANGEMENT DE DISCIPLINE.

A. Dossier du candidat :

Il est demandé au candidat de fournir :

- une lettre de motivation portant l'avis du chef d'établissement d'exercice ou de rattachement administratif,
- un curriculum vitae,
- le dernier rapport d'inspection dans la discipline d'origine, voire dans une autre discipline d'affectation provisoire, notamment en documentation.
- pour les enseignants ayant effectué des remplacements en discipline différente, l'avis du ou des chefs d'établissements de remplacement est recueilli par l'établissement de rattachement administratif.

Ce dossier sera envoyé avec le visa du chef d'établissement pour le :

06 février 2013

Sous format papier au Département des Personnels Enseignants du Rectorat de Lille, 20 rue St Jacques BP 709 - 59033 Lille cedex, à l'attention de M. David HURIAUX, adjoint au chef de département. (correspondant à contacter pour toute question générale concernant les changements de discipline), et sous format PDF à l'adresse suivante : david.huriaux@ac-lille.fr

→ **Annexe 2** : pour les dispositifs collectifs, un tableau présente les concordances entre disciplines avec les coordonnées des inspecteurs et des gestionnaires DPE correspondants.

B. Procédure de sélection :

Les dossiers des enseignants retenus par le DPE en fonction des disciplines concernées seront transmis aux inspecteurs.

Les inspecteurs pourront alors effectuer une première sélection sur dossier et ensuite recevoir certains candidats ainsi présélectionnés pour un entretien.

durant les mois de février et mars jusqu'au 30 mars 2013


Les candidats se verront proposer une affectation provisoire effective à compter du 1^{er} septembre 2013 durant le mois de mai 2013.

C. Validation définitive :

A l'issue de l'inspection effectuée durant la première année, sous réserve que celle-ci soit favorable, une demande de changement de discipline est transmise au ministère qui prendra la décision.

- Si la décision est favorable au changement de discipline, l'enseignant participera au mouvement intra-académique. A ce titre, son barème de mutation sera bonifié de 1000 points.
- Si la décision est défavorable, l'enseignant retournera sur son poste d'origine.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie



Pierre LUSSIANA
Jean-Jacques POLLET

ANNEXE 1**Liste évolutive des principales disciplines excédentaires et déficitaires
Préparation de la rentrée 2013****Principales disciplines excédentaires****Lycées et collèges :**

L1500 Sciences physiques chimie
L1510 Sciences physiques physique appliquée
L4100 Génie mécanique construction
L4200 Génie mécanique productique
L5100 Génie électrique
L5200 Génie électrique électrotechnique

Lycées professionnels :

P4100 Génie mécanique construction
P4200 Génie mécanique productique
P4550 Génie mécanique option maintenance des systèmes mécaniques automatisés
P5200 Génie électrique électrotechnique
P8011 Economie et gestion option communication et organisation
P8012 Economie et gestion option comptabilité et gestion

**Principales disciplines déficitaires (postes vacants et/ou besoins en
remplacement)****Lycées et collèges :**

L0080 Documentation
L0201 Lettres classiques
L0202 Lettres modernes
L0422 Anglais
L1300 Mathématiques
L1400 Technologie
L1800 Arts plastiques

Lycées professionnels :

P2100 Génie industriel bois
P3020 Génie civil option construction et réalisation d'ouvrages
P3028 Bâtiment option peinture-revêtements
P3100 Génie civil option équipements techniques-énergie
P6500 Arts appliqués
P7200 Biotechnologies option santé - environnement
P8013 Economie & gestion option commerce et vente

ANNEXE 2
Dispositifs collectifs de changement de disciplines
Tableau des concordances entre disciplines avec inspecteurs et gestionnaires correspondants

| Disciplines excédentaires | → | Disciplines déficitaires | Inspecteurs correspondants | Gestionnaires DPE correspondants |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L1500 physique chimie L1510 physique appliquée | → | L1300 mathématiques principalement pour le remplacement | M. Michel GOUY 03 20 15 65 15 michel.gouy@ac-lille.fr | M. David HURIAUX 03 20 15 61 66 david.huriaux@ac-lille.fr Mme Stéphanie DELATTRE 03 20 15 95 16 stephanie.delattre12@ac-lille.fr |
| STI PLP, dont notamment : P5200 génie électrique option électrotechnique P4550 génie mécanique MSMA | → | P3100 génie thermique | M. Frédéric GOSSET 03 20 15 95 83 frederic.gosset@ac-lille.fr | M. David HURIAUX 03 20 15 61 66 david.huriaux@ac-lille.fr M. Grégory HAVEZ 03 20 15 61 07 gregory.havez@ac-lille.fr |
| P8011 économie et gestion option communication et organisation P8012 économie et gestion option comptabilité et gestion | → | P8013 économie et gestion option commerce et vente | M. Jean-Paul LEPRETRE 03 20 15 95 76 jean-paul4.lepretre@ac-lille.fr | M. David HURIAUX 03 20 15 61 66 david.huriaux@ac-lille.fr Mme Maryse PIPART 03 20 15 61 71 maryse.pipart@ac-lille.fr |
| Diverses disciplines | → | L0080 documentation | M. Franck LAURENT 03 20 15 62 07 franck.laurent@ac-lille.fr | M. David HURIAUX 03 20 15 61 66 david.huriaux@ac-lille.fr Mme Armelle ZUCCOLOTTO 03 20 15 64 63 armelle.zuccolotto@ac-lille.fr |